

CAHIER DES CHARGES CIRCUITS 2026 **Épreuves labellisées circuits départementaux**

Le Comité départemental d'équitation de l'Essonne, soucieux de proposer des compétitions de qualité à ses cavaliers et de valoriser l'image de l'équitation dans le département vis-à-vis des élus et du grand public, souhaite poursuivre la programmation des circuits labellisés et d'un championnat départemental par discipline.

Les points obtenus lors de ces épreuves seront coefficient 2 (pour le classement permanent FFE et les qualifications pour l'Open de France).

L'attribution de ces labels font l'objet d'un appel à candidature en vue de leur attribution.

L'organisateur d'un concours labellisé circuit départemental ou championnat départemental lors de la saison 2025-2026 s'oblige à respecter les règlements (général et spécifique) de la FFE ainsi que le présent cahier des charges.

PRINCIPES :

Les épreuves se déroulent exclusivement sur le territoire départemental et à jour de sa cotisation FFE.

L'organisateur s'engage à :

- Envoyer le dossier et le cahier des charges complétés et signés avant le 1er octobre 2025.
- Respecter les consignes de saisie de DUC :
 - Saisir le concours et le programme complet des épreuves dans la première période de DUC (15 septembre 2025 au 15 octobre 2025)

Les dates non retenues seront automatiquement supprimées au 15 octobre et devront être ressaisies sur la période du 15 octobre 2025 au 15 novembre 2025.

CRITÈRES POUR ÊTRE LABELLISÉ :

L'organisateur accepte de ce fait le cahier des charges suivant :

- Piste entretenue et arrosée si nécessaire et barrée régulièrement
- Terrain de détente devant garantir l'intégrité physique des chevaux et des cavaliers (notamment pour les shetlands).
- Le concours est géré par l'organisateur qui fait ses propres remises des prix.
- Prévoir des cadeaux pour à minima le premier quart, dans un maximum des 8 premiers classés de chaque épreuve, et compléter obligatoirement les flots pour les cavaliers classés. Prévoir un flot pour l'ensemble des cavaliers engagés dans les épreuves Shetlands.
- Fournir des visuels des remises des prix ainsi que le classement de chaque épreuve labellisées, 48h après saisie des résultats.
- Disposer d'une sonorisation de qualité
- Disposer d'un chronométrage électronique (selon discipline, CSO, Equifun, CCE, Hunter).
- Disposer d'un accueil couvert éphémère ou non.



Les épreuves labellisées par le CDE 91 dans le cadre des circuits départementaux sont des étapes importantes du programme des compétitions (clubs et poneys) qui se tiennent sur le département.

Il importe donc que l'organisateur s'engage, au-delà des aspects techniques, à mettre en place une infrastructure et une organisation à la hauteur de l'événement.

Les engagements du Comité Départemental d'Équitation

Le Comité Départemental d'Équitation s'engage à fournir un flot par cavalier remisé. Pour aider les organisateurs du matériel peut être fourni aux clubs par le biais du CDE ou du CRE (liste disponible sur les sites internet respectifs).

PARTENARIAT

L'organisateur d'un concours circuit départemental ou championnat départemental s'engage à utiliser un support visuel du CDE 91 (tour de piste, obstacles, etc.) ainsi que l'arche de remise des prix.

Je soussigné/e (NOM et PRENOM) :

.....

Dirigeant du club affilié à la FFE sous le numéro :

.....

Adresse du concours :

.....

Date(s) demandée (s) :

.....

Pose candidature et déclare accepter sans réserve les clauses du cahier des charges ci-dessus

A.....

LE.....

Signature et cachet du club